



AUX CHEMINOTS CONTRACTUELS & STATUTAIRES

Montreuil, le 30 Avril 2026

CA CPRPF DU 28 AVRIL 2026

LES DESSOUS D'UNE PAGAILLE TRÈS ORGANISÉE !

**Un conseil d'administration
de la CPRPF s'est réuni le
28 avril 2026.**

**Prestations spécifiques,
gestion des retraites,
accidents du travail
et maladies professionnelles,
prévention, suivi médical,
indemnités journalières...
autant de sujets étaient
repris à l'ordre du jour.**

**Derrière l'apparente pagaille,
des attaques cinglantes
contre la protection sociale
des cheminots.**

Les sujets traités à la CPRPF (caisse de prévoyance et de retraite du personnel ferroviaire) restent très confidentiels, pourtant ils ont des conséquences très concrètes sur le quotidien et l'avenir de tous les cheminots.

PLUS DE 6 MOIS DE RETARD POUR LES INDEMNITÉS JOURNALIÈRES

Plus de 5 000 dossiers d'arrêt de travail concernant les cheminots contractuels n'ont pas été traités. Conséquence directe de la création de la caisse de banche, ces cheminots n'ont toujours pas perçu leurs revenus de remplacement (IJSS) plus de 6 mois après leur arrêt de travail.

La CGT est intervenue une nouvelle fois pour dénoncer une situation intolérable et exiger des mesures immédiates. Suite aux demandes de la CGT, les services de la caisse et la direction de la SNCF annoncent mettre en place une organisation pour traiter en urgence les dossiers et garantir les revenus des cheminots concernés les plus en difficulté.

DES BUDGETS RÉDUITS POUR UN RABOUGRISSEMENT DES DROITS

Lors de ce CA, la direction de la CPRPF a fait valider un budget rectificatif qui contraint les prestations servies à un objectif de dépenses sans tenir compte des besoins des cheminots. Les conséquences sont cinglantes : réduction des effectifs à la CPRPF et réduction du niveau de prestations pour les cheminots. **Les administrateurs CGT sont les seuls à avoir voté contre ce budget.**

UNE MÉDECINE DÉSINTÉGRÉE

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : en 3 ans, c'est - 41 % d'infirmières et - 12 % de cabinets médicaux. Voilà comment on organise le renoncement aux soins et l'abandon des cheminots au nom de la rentabilité.

Vivement interpellée par la CGT, la direction SNCF n'a pas formulé la moindre intention d'infléchir cette politique. Bien au contraire, elle s'appuie sur la complémentaire santé obligatoire pour accélérer le processus de suppressions.

La CGT revendique l'ouverture de cabinets médicaux SNCF pour un meilleur maillage territorial et l'accès pour tous les cheminots, actifs, retraités et ayants droit.

SUIVI POST-PROFESSIONNEL : LA FUITE EN AVANT !

La direction SNCF, pourtant directement responsable de l'empoisonnement des cheminots notamment en les exposant à l'amiante, fuit ses propres responsabilités. Elle pousse le cynisme jusqu'à refuser le suivi des cheminots retraités dans les cabinets médicaux SNCF, lorsqu'il s'agit des risques professionnels auxquels ils ont été exposés au cours de leur carrière. La CGT a dénoncé cette décision inacceptable et a exigé de la Direction de revoir sa position. **La Direction refuse de revenir sur sa décision et entretient l'opacité en retenant les informations nécessaires concernant les cheminots dont le suivi n'est plus assuré du fait de son désengagement.**



UNE ESCROQUERIE À GRANDE ÉCHELLE

La caisse de branche (CPRPF), sans l'extension des droits spécifiques SNCF à l'ensemble des cheminots de la branche ferroviaire, a été pensée pour faciliter le transfert de personnel au gré de l'ouverture à la concurrence, mais surtout pour organiser un alignement des droits par le bas. C'est la feuille de route du patronat ferroviaire : tirer vers le bas les garanties collectives, s'infiltrer dans la gouvernance de la caisse pour tirer parti d'un régime au financement duquel il refuse pourtant de participer... le beurre, l'argent du beurre et le pouvoir sur nos droits ! Ainsi, il siphonne les près de 0,5 million d'euros consacré à la prévoyance, afin de ne pas financer de véritables mesures en lien avec la pénibilité. Seule la CGT s'oppose à cette escroquerie.

PSNP : DES PRESTATIONS MENACÉES À TRÈS COURTE ÉCHÉANCE

Une nouvelle fois, la CGT a interpellé la direction de la Sécurité sociale (DSS) sur la pérennisation des prestations spécifiques non pérennes (PSNP). En 2025, 6,1 millions d'euros ont été versés au titre des PSNP pour 34 171 bénéficiaires. La SNCF ne finance plus ce dispositif. Il ne subsiste que par un fonds qui sera totalement épuisé dans 4 ans.

Nous portons un mécanisme clair et durable de pérennisation de ces prestations spécifiques. Et pourtant, depuis plusieurs années, la DSS ne prend toujours pas les décisions utiles pour les pérenniser. Cette inertie n'est pas neutre, elle manifeste une volonté de laisser ces prestations s'éteindre, de les faire disparaître à bas bruit, en épuisant le temps. Si rien n'est fait très rapidement, les PSNP seront supprimées.

RETRAITE : UNE MODIFICATION PAS QUE SUR LA FORME

Dès mai 2026, la mise en place d'un nouveau système informatique retraite aura des conséquences pour les cheminots retraités au régime spécial. Il entraînera bien sûr une modification profonde des décomptes des pensions et des formulaires de demande de prestations, mais aussi des conséquences qui dépassent largement la forme.

La récupération des franchises médicales et des participations forfaitaires sera désormais prélevée automatiquement dans la limite de 50 euros pour chacune (en tout 100 euros). Elle était limitée à 20 euros par mois, dans le système actuel. Un nouveau trou dans nos pensions, pour un seul objectif : l'effacement des spécificités du régime SNCF.

AT/MP : DU NOUVEAU MAIS EN PIRE

Les accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP) des cheminots contractuels sont aujourd'hui gérés par les CPAM (caisses primaires d'assurance maladie). Début 2027, ils seront gérés par la CPRPF mais pas les rentes, qui ne seraient reprises qu'en 2028 et dans les conditions de paiement et de recours de la CPAM, si toutefois les systèmes informatiques fonctionnent. Bref, une belle pagaille pour une seule certitude : les cheminots contractuels perdront des droits !

LA CGT REVENDIQUE L'AMÉLIORATION DES DROITS ET L'EXTENSION DU RÉGIME SPÉCIAL À TOUS LES CHEMINOTS DANS UN NOUVEAU STATUT DU TRAVAIL CHEMINOT.

Nous invitons les cheminots à s'informer dans les syndicats de site, à se rassembler et à se préparer à agir.

**ENSEMBLE, GAGNONS
SUR NOS REVENDICATIONS !**